

# SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de longue durée - Sommaire

## RECOMMANDATIONS INTÉRIMAIRES

6 avril 2022 – Version 1.2. Modifications apportées en jaune

### Préambule

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) reçoit les recommandations du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) et en tient compte pour émettre les directives ministérielles. Les directives ministérielles ont toutefois préséance. Référez à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>.

Ce document présente un sommaire des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) recommandées en lien avec la présence du SRAS-CoV-2 dans **les milieux** de soins de longue durée (CHSLD). Certains autres milieux de vie comportent des unités de soins qui s'apparentent à des soins de longue durée (ex. : RPA, RI, RTF). Il convient alors pour ces unités d'appliquer ces recommandations. Pour les autres secteurs de ces milieux, se référer aux recommandations pour la communauté.

Ce sommaire se veut un outil de travail accessible à l'ensemble du personnel œuvrant dans ces milieux et doit être consulté de façon complémentaire au document [SRAS-CoV-2 : Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée](#) puisque ce dernier comporte les précisions sur les recommandations et les explications scientifiques qui les sous-tendent.

Le document résume les définitions et les actions à poser pour :

- ▶ la gestion d'un cas suspecté ou **d'un cas** de COVID-19;
- ▶ la gestion des contacts d'un cas unique de COVID-19;
- ▶ la gestion d'une éclosion.

Ces recommandations se basent sur les connaissances scientifiques actuelles de la COVID-19 et elles tiennent compte des positions émises par d'autres instances nationales et internationales reconnues en santé publique. Certaines recommandations découlent d'un consensus d'experts du CINQ.

Tableau 1 : Gestion d'un cas suspecté, confirmé ou probable de COVID-19

DÉFINITIONS	
<b>CAS DE COVID-19</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Cas confirmé</b> par laboratoire <b>test d'amplification des acides nucléiques</b> (TAAN)</li> <li>▶ <b>Cas confirmé par lien épidémiologique</b> : symptômes compatibles avec la COVID-19 ET exposition à risque élevé avec un cas confirmé par laboratoire pendant sa période de contagiosité <b>ET aucune autre cause apparente</b></li> <li>▶ <b>Cas probable</b> : TDAR + ET qui a des symptômes <b>cliniques</b> compatibles avec la COVID-19 OU a eu un contact étroit avec un cas de COVID-19 OU a été exposé à un milieu en éclosion</li> </ul>
<b>USAGER SUSPECTÉ</b>	▶ Usager ayant des symptômes compatibles avec la COVID-19 et en attente de passer un test (TAAN-labo, TAAN rapide au point de service, TDAR) ou <b>en attente</b> de résultat de test pour le SRAS-CoV-2.
<b>PÉRIODE DE CONTAGIOSITÉ</b>	▶ De 48 heures précédant l'apparition des symptômes ou la date du prélèvement si asymptomatique et jusqu'à la levée de l'isolement.
<b>TEST DE DÉPISTAGE OU DIAGNOSTIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>TAAN laboratoire</b> (TAAN-labo) : TAAN effectué en laboratoire.</li> <li>▶ <b>TAAN rapide au point de service</b> : test TAAN (ex. : ID NOW<sup>MD</sup>, LUCIRA<sup>MD</sup>) réalisé hors laboratoire, autorisé par Santé Canada.</li> <li>▶ <b>Test de détection antigénique rapide (TDAR)</b> : test rapide réalisé hors laboratoire. (ex. : Panbio<sup>MD</sup>, BD Veritor<sup>MD</sup>, BTNX<sup>MD</sup>).</li> </ul>
<b>CRITÈRES D'EXPOSITION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Être un contact étroit d'un cas de COVID-19.</li> <li>▶ Être un usager, peu importe son statut immunitaire, de retour de voyage à l'extérieur du <b>Canada</b>.</li> <li>▶ Être un usager ou un TdeS qui provient d'un milieu où il y a de la transmission active.</li> </ul>

MESURES PCI				
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>Cas de COVID-19 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chambre individuelle avec toilette individuelle (ou avec chaise d'aisance réservée si absence de toilette individuelle).</li> <li>▶ Éviter d'héberger plus de deux cas de COVID-19 dans une même chambre.</li> </ul>		<b>Usager suspecté :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Favoriser le port du masque par l'usager suspecté et pour les autres usagers partageant la chambre.</li> <li>▶ Distanciation physique d'au moins deux mètres ou présence d'une barrière physique entre les usagers (ex. : rideau séparateur).</li> </ul>	
<b>PORT DU MASQUE PAR L'USAGER</b>	▶ Recommandé pour l'usager si à moins de 2 mètres d'une autre personne (sauf si l'usager dort ou ne tolère pas le masque, si le masque interfère avec les soins).			
<b>ÉQUIPEMENTS DE SOINS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utiliser de l'équipement à usage unique ou réservé à l'usager. Si l'équipement doit être sorti de la chambre, une désinfection doit être réalisée.</li> <li>▶ Désinfecter quotidiennement les équipements de soins qui se trouvent dans la chambre de l'usager.</li> </ul>			
<b>PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES</b>	<b>Sans IMGA et avec IMGA à risque non documenté :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Précautions additionnelles <b>gouttelettes-contact avec protection oculaire</b> (masque médical, blouse de protection, gants et protection oculaire)</li> </ul>		<b>Avec IMGA à risque reconnu ou possible:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Précautions additionnelles <b>aériennes-contact avec protection oculaire</b> (APR N95, blouse de protection, gants et protection oculaire)</li> </ul>	
<b>AUTRES MESURES PCI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Déplacements de l'usager en dehors de sa chambre</b> : Isolement dans sa chambre sauf pour examens ou traitements (incluant interventions pour le déconditionnement) avec respect des mesures de PCI.</li> <li>▶ <b>Hygiène corporelle</b> : Maintenir les soins d'hygiène corporelle. Douche et bain à la baignoire permis avec respect des mesures PCI en places.</li> <li>▶ <b>Activités sociales ou thérapeutiques</b> : voir <a href="#">directives du MSSS</a> . Évaluation du risque (bénéfices vs risques encourus pour les usagers) afin de permettre des sorties de la chambre (ex. : marche au corridor avec supervision pour une période déterminée). Maintenir activités pour contrer le déconditionnement.</li> </ul>			
<b>DURÉE DES MESURES D'ISOLEMENT</b>	<b>Maladie légère ou modérée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Isolement pour <b>10 jours*</b>.</li> </ul>	<b>Maladie sévère</b> (admis à l'USI en lien avec COVID-19) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Isolement pour <b>21 jours*</b></li> </ul>	<b>Immunosuppression non sévère :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Isolement pour <b>14 jours*</b> avec deux TDAR** négatifs à intervalle de 24h ou 21 jours sans TDAR</li> </ul>	<b>Immunosuppression sévère :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évaluation par l'équipe traitante du risque d'excrétion virale prolongé chez l'usager <b>Durée minimale de 21 jours*</b> avec deux TDAR** négatifs à intervalle de 24h</li> </ul>
	<p>*après le début des symptômes ou date du test si asymptomatique ET absence de fièvre depuis 48 heures sans prise d'antipyrétique ET amélioration du tableau clinique depuis 24 heures excluant toux, anosmie ou agueusie résiduelles</p> <p>** Le TDAR doit être effectué par un professionnel de la santé.</p>			

Tableau 2 : Gestion des contacts d'un cas unique de COVID-19

DÉFINITIONS	
<b>USAGER : Contact étroit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Même chambre/environnement usager qu'un cas de COVID-19 &lt; 2 mètres et sans mesures barrières OU</li> <li>▶ A reçu des soins à &lt; 2 mètres et ≥ 10 minutes cumulées d'un TdeS confirmé sans port masque médical</li> </ul>
<b>USAGER : Contact élargi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne répondant pas à la définition d'un contact étroit usager ET</li> <li>▶ Même unité de soins qu'un usager cas de COVID-19 sans précautions additionnelles pendant sa période de contagiosité OU</li> <li>▶ Même unité de soins qu'un TdeS confirmé COVID-19 sans port masque médical</li> </ul>
<b>Travailleur de la santé : Contact étroit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sans port de masque médical et ayant donné des soins &lt; 2 mètres et ≥ 10 minutes cumulées à un usager qui est un cas de COVID-19 OU</li> <li>▶ Sans port de masque médical et contact avec un TdeS confirmé qui ne portait pas de masque médical &lt; 2 mètres et ≥ 10 minutes cumulées OU</li> <li>▶ Sans port de l'APR de type N95 et ayant été dans la même pièce qu'un usager qui est un cas de COVID-19 lors d'IMGA</li> </ul>
<b>Travailleur de la santé : Contact élargi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ TdeS ne répondant pas à la définition d'un contact étroit TdeS ET</li> <li>▶ Même unité de soins qu'un usager qui est un cas de COVID-19 sans précautions additionnelles pendant sa période de contagiosité OU</li> <li>▶ Travail sur le même quart de travail qu'un TdeS confirmé</li> </ul>
<b>Usager/travailleur de la santé considéré protégé contre l'infection (excluant le TdeS et l'usager immunosupprimé)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ A fait un épisode de COVID-19 ≤ 3 mois (vacciné ou non) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ confirmé par TAAN-labo OU</li> <li>▶ avec TDAR positif ET histoire fiable sur l'exposition, les symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 et la date de test OU</li> </ul> </li> <li>▶ confirmé par lien épidémiologique : symptômes cliniques compatibles avec la COVID-19 ET exposition à risque élevé (voir critères d'exposition) avec un cas confirmé par TAAN-labo ou avec TDAR positif.</li> </ul>
<b>Usager/travailleur de la santé considéré partiellement protégé contre l'infection (excluant le TdeS et l'usager immunosupprimé)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Primovaccination complète, avec ou sans dose de rappel <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 2 doses de vaccin COVID-19 ARNm ou vecteur viral ET ≥ 7 jours après la 2e dose OU</li> <li>▶ 1 dose de vaccin COVID-19 Johnson &amp; Johnson suivie d'une dose de vaccin COVID-19 ARNm ET ≥ 7 jours après la 2e dose.</li> </ul> </li> <li>▶ Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo &gt; 3 mois et ≤ 6 mois, vacciné ou non.</li> <li>▶ Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo &gt; 6 mois et ≤ 12 mois, primovaccination incomplète.</li> </ul>
<b>Usager/ travailleur de la santé considéré non protégé contre l'infection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Primovaccination incomplète.</li> <li>▶ Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo &gt; 6 mois et ≤ 12 mois ET non vacciné.</li> <li>▶ Épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo &gt; 12 mois ET non vacciné ou primovaccination incomplète.</li> <li>▶ Aucune vaccination et aucun épisode de COVID-19 confirmé par TAAN-labo.</li> <li>▶ Immunosupprimé vacciné ou non, épisode antérieur de COVID-19 confirmé ou non.</li> </ul>

\*Sans égard au niveau du masque médical (ASTM niveau 1, 2 ou 3). Appliquer la même définition si le TdeS portait un APR.

Tableau 2 : Gestion des contacts d'un cas unique de COVID-19 (suite)

	MESURES PCI USAGER		MESURES PCI TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ	
	Usagers contacts étroits*	Usagers contacts élargis*	TdeS contacts étroits*	TdeS contacts élargis*
<b>CAS DE SOURCE CONNUE (nosocomial ou communautaire)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0 ET avant la levée d'isolement : jour 4-5 pour les usagers partiellement protégés et jour 9-10 pour les usagers non protégés</li> <li>▶ <b>Isolement préventif</b> : 5 jours partiellement protégé, 10 jours non protégé ou si refus des dépistages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Isolement préventif</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0 ET chaque 2-3 jours jusqu'à 10 jours</li> <li>▶ <b>Retrait du travail</b> : voir <a href="#">SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieux de soins</a></li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Retrait du travail</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après dernière exposition</li> </ul>
<b>CAS DE SOURCE INCONNUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0</li> <li>▶ <b>Isolement préventif</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0</li> <li>▶ <b>Retrait du travail</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>
<p>* Excluant l'usager et le TdeS considéré protégé (cas rétabli de la COVID-19 depuis moins de 3 mois) : aucun dépistage ni isolement préventif/retrait requis. <b>Surveillance stricte des symptômes jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</b></p>				

Tableau 3 : Gestion d'une éclosion de COVID-19

DÉFINITIONS	
USAGER	<p><b>Contact étroit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Même chambre/environnement usager qu'un cas confirmé &lt; 2 mètres et sans mesures barrières OU</li> <li>▶ A reçu des soins à &lt; 2 mètres et ≥ 10 minutes cumulées d'un TdeS confirmé sans port masque médical</li> </ul>
	<p><b>Contact élargi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ne répondant pas à la définition d'un contact étroit usager ET</li> <li>▶ Même unité de soins qu'un usager cas de COVID-19 sans précautions additionnelles pendant sa période de contagiosité OU</li> <li>▶ Même unité de soins qu'un TdeS confirmé COVID-19 sans port masque médical</li> </ul>
	<p><b>Cas nosocomial usager</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cas confirmé <b>par labo ou par lien épidémiologique ou cas probable</b> peu importe la période depuis son arrivée dans le milieu de soins si lien épidémiologique direct avec un cas confirmé par labo en milieu de soins OU cas confirmé <b>par labo ou cas probable</b> à partir du jour 15 de l'arrivée dans le milieu de soins.</li> <li>▶ Cas confirmé <b>par labo ou cas probable</b> de 8 à 14 jours après son congé de l'installation.</li> </ul>
	<p><b>Cas nosocomial suspect</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cas confirmé <b>par labo ou cas probable</b> survenant 7 jours et plus et jusqu'à 14 jours depuis son arrivée dans le milieu de soins.</li> <li>▶ Cas confirmé <b>par labo ou cas probable</b> de 8 à 14 jours après son congé de l'installation (selon la date du début des symptômes ou date de prélèvement si cas asymptomatique)</li> </ul>
TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ	<p><b>Contact étroit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sans port de masque médical et ayant donné des soins &lt; 2 mètres et ≥ 10 minutes cumulées à un usager qui est un cas de COVID-19 OU</li> <li>▶ Sans port de masque médical et contact avec un TdeS confirmé qui ne portait pas de masque médical &lt; 2 mètres et ≥ 10 minutes cumulées OU</li> <li>▶ Sans port de l'APR de type N95 et ayant été dans la même pièce qu'un usager qui est un cas de COVID-19 lors d'IMGA</li> </ul>
	<p><b>Contact élargi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ TdeS ne répondant pas à la définition d'un contact étroit TdeS ET</li> <li>▶ Même unité de soins qu'un usager qui est un cas de COVID-19 sans précautions additionnelles pendant sa période de contagiosité. OU</li> <li>▶ Travail sur le même quart de travail qu'un TdeS confirmé</li> </ul>
	<p><b>Cas nosocomial TdeS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Cas confirmé <b>par labo ou par lien épidémiologique</b> et relié épidémiologiquement à un cas confirmé de COVID-19 (usager ou TdeS) ET absence d'exposition claire à un cas de COVID-19 dans la communauté.</li> </ul>
ÉCLOSION	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Éclosion</b> : Deux cas (usagers et/ou TdeS) nosocomiaux avec lien épidémiologique en 14 jours</li> <li>▶ <b>Fin d'éclosion</b> : 14 jours après la date de début d'isolement du dernier usager qui est un cas de COVID-19 OU après la dernière présence du dernier TdeS qui est un cas nosocomial de COVID-19 relié à l'éclosion</li> </ul>

\*Sans égard au niveau du masque médical (ASTM niveau 1, 2 ou 3). Appliquer la même définition si le TdeS portait un APR.

Tableau 3 : Gestion d'une éclosion de COVID-19 (suite)

	MESURES PCI USAGER		MESURES PCI TRAVAILLEUR DE LA SANTÉ	
	Usagers contacts étroits*	Usagers contacts élargis*	TdeS contacts étroits*	TdeS contacts élargis*
<b>ÉCLOSION SOURCE CONNUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0 ET avant la levée d'isolement : jours 4-5 pour les usagers partiellement protégés et jour 9-10 pour les usagers non protégés</li> <li>▶ <b>Isolement préventif</b> : 5 jours partiellement protégé, 10 jours non protégé et si refus des dépistages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0**</li> <li>▶ <b>Isolement préventif</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0 ET chaque 2-3 jours jusqu'à 10 jours</li> <li>▶ <b>Retrait du travail</b> : voir <a href="#">SRAS-CoV-2 : Gestion des travailleurs de la santé en milieu de soins</a>.</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0**</li> <li>▶ <b>Retrait du travail</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>
<b>ÉCLOSION SOURCE INCONNUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0 ET jours 4-5**</li> <li>▶ <b>Isolement préventif</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Dépistage TAAN</b> : jour 0 ET jours 4-5**</li> <li>▶ <b>Retrait du travail</b> : aucun</li> <li>▶ <b>Surveillance des symptômes</b> : jusqu'à 14 jours après la dernière exposition</li> </ul>
	<p>* Excluant l'utilisateur ou le TdeS considéré protégé (cas rétabli de la COVID-19 <b>depuis moins de 3 mois</b>) : aucun dépistage ni isolement préventif/retrait requis. <b>Surveillance stricte des symptômes jusqu'à 14 jours après la dernière exposition.</b></p> <p>** Si aucun cas n'est trouvé, cesser les dépistages. Si des cas positifs sont découverts, poursuivre les dépistages chaque 2-3 jours. Le nombre et la fréquence des dépistages peuvent être ajustés selon la situation épidémiologique locale.</p>			
<b>AUTRES MESURES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Activités sociales ou thérapeutiques</b> : Suspendre temporairement les activités sociales et les soins ou services offerts par les travailleurs externes</li> <li>▶ <b>Déplacements</b> : L'utilisateur doit rester dans sa chambre individuelle avec salle de toilette individuelle (ou chaise d'aisance dédiée) sauf pour les examens ou traitements qui ne peuvent être effectués à sa chambre.</li> <li>▶ <b>Déconditionnement</b> : Les interventions visant à éviter le déconditionnement de l'utilisateur (incluant les sorties de la chambre accompagnées) doivent être maintenues tout en respectant les mesures de PCI.</li> </ul>			

# Comité sur les infections nosocomiales du Québec

## **MEMBRES ACTIFS**

Marie-Claude Roy, présidente  
Catherine Dufresne  
Roseline Thibeault  
Pascale Trépanier  
Centre hospitalier universitaire de Québec – Université  
Laval

Nathalie Bégin  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la  
Montérégie-Centre

Karine Boissonneault  
Natasha Desmarteau  
Centre intégré universitaire de santé et de services  
sociaux de la Capitale-Nationale

Stéphane Caron  
Chantal Richard, secrétaire du CINO  
Jasmin Villeneuve  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

Jean-François Laplante (poste intérimaire)  
Centre intégré universitaire de santé et de services  
sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Judith Fafard  
Laboratoire de santé publique du Québec  
Institut national de santé publique du Québec

Kevin Dufour  
Centre intégré universitaire de santé et de services  
sociaux Saguenay-Lac-Saint-Jean

Yves Longtin  
Centre intégré universitaire de santé et de services  
sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Danielle Moisan  
Centre intégré de santé et de services sociaux  
du Bas-Saint-Laurent

Bianka Paquet-Bolduc  
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec

Sara Pominville  
Centre intégré universitaire de santé et de services  
sociaux de l'Estrie

Patrice Savard  
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

## **MEMBRES D'OFFICE**

Patricia Hudson  
Dominique Grenier  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

## **MEMBRES DE LIAISON**

Zeke McMurray  
Silvana Perna  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

## **INVITÉS PERMANENTS**

Bruno Dubreuil  
Centre intégré de santé et services sociaux de Laval

Geneviève Anctil  
Annick Boulais  
Josiane Charest  
Fanny Desjardins  
Josée Massicotte  
Natasha Parisien  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail  
Institut national de santé publique du Québec

Judith Fafard  
Laboratoire de santé publique du Québec  
Institut national de santé publique du Québec

# Historique des modifications

Version	Date	Modifications
V 1.2	2022-04-06	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Ajustement de certaines définitions : critères d'exposition, cas de COVID-19, usager/TdeS considéré protégé contre l'infection, usager/TdeS considéré partiellement protégé contre l'infection.</li><li>▶ Les définitions se trouvent maintenant regroupées dans le document <a href="#">SRAS-CoV-2 : Définitions des termes en prévention et contrôle des infections dans les milieux de soins</a></li><li>▶ Bonification de la définition de contact étroit travailleur de la santé pour inclure la notion de l'APR N-95.</li><li>▶ Ajout de la notion de surveillance des symptômes jusqu'à 14 jours après la dernière exposition pour les personnes considérées protégées (usagers et TdeS) qui ont eu la COVID-19 depuis 3 mois et moins.</li></ul>
V 1.1	2022-02-24	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Ajout des cas probables dans les définitions de cas nosocomiaux de COVID-19</li><li>▶ Ajustements des définitions d'usager/travailleur de la santé considéré protégé, partiellement protégé et non protégé contre l'infection</li><li>▶ Modification des dépistages pour les TdeS contacts étroits pour les 4 situations d'exposition en milieu de soins.</li><li>▶ Ajout de la notion d'isolement préventif de 10 jours pour un usager contact étroit ayant eu une exposition en milieu de soins (4 situations) et qui refuse les tests de dépistages.</li></ul>

## SRAS-CoV-2 : des Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins de longue durée - Sommaire

### AUTEURS

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

Chantal Richard, conseillère en soins infirmiers  
Natasha Parisien, conseillère scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

### SOUS LA COORDINATION

Jasmin Villeneuve, chef d'équipe, médecin-conseil  
Dominique Grenier, chef d'unité scientifique  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

### MISE EN PAGE

Marie-France Richard, agente administrative  
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. © Gouvernement du Québec (2022)

No de publication : 2910-sommaire